

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 15 juin 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 37

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER, Yves LEMONNIER, pouvoir à Claude BENOIST, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE, Chhun-Na LENGART, pouvoir à Michel MARESCOT, David MULLER, pouvoir à Patrice ROBERT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Didier PAPELOUX, pouvoir à Véronique BOURNE, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D083_230623

**LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES -
CONVENTION AVEC LA FREDON
Passation d'un avenant
Autorisation**

Pour rappel, le Conseil Communautaire s'est réuni le 17 décembre 2021 pour autoriser la passation d'une convention de lutte collective contre les rongeurs aquatiques avec la FREDON Normandie, afin de définir les modalités de mise en place des opérations de régulation des populations de

ces nuisibles. Ce partenariat a permis de capturer 77 rongeurs aquatiques en 2022.

Cette convention comporte un volet indemnisation des piégeurs sur lequel le département du Calvados et Cœur Côte Fleurie participent respectivement à hauteur de 1,50 € et 3,50 €.

Lors de son COPIL du 1er mars 2023, le Conseil Départemental a décidé de réduire sa participation à 0,50 €. La commission Environnement de Cœur Côte Fleurie, réunie le 7 avril 2023, a pris connaissance de cette décision et propose de maintenir l'effort de mobilisation des piégeurs et de prendre en charge la baisse imposée par le Département. Ainsi, sur 5 € d'indemnisation, 0,50 € seront pris en charge par le Département du Calvados et 4,50 € seront pris en charge par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Afin de prendre en compte cette modification, la passation d'un avenant à la convention signée entre Cœur Côte Fleurie et la Fredon Normandie est nécessaire.

Après avis favorable de la commission Environnement en date du 7 avril 2023 et du bureau des Maires du 9 juin 2023, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- Autoriser la passation de cet avenant avec la FREDON Normandie,
- Habilitier son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation de cet avenant avec la FREDON Normandie,

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



**Ihsane ROUX
Secrétaire de séance**

**Philippe AUGIER
Président**